

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JUIN 2023

Nombre de Conseillers : L'An Deux Mil Vingt Trois,
Le 19 juin à 19 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPDOLENT,
Dûment convoqué le 13 juin s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de Mme Valérie BOUILLAGUET, Maire.

En exercice : 10
Présents : 09
Votants : 10

PRÉSENTS : Jean-Jacques BONNET, Monique BORNET, Valérie BOUILLAGUET, Germain HENNION, Marylène LEMOUÉE, Lysiane MANICOT, Amélie PELON, Olivier PORTAL, Arthur RICHARD.

EXCUSÉS : Benoît MORISSON donne pouvoir à Germain HENNION

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marylène LEMOUÉE

Madame la Maire ouvre la séance à 19H05.

Assistait à la réunion, Madame DUBARD, secrétaire de mairie.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 mai 2023 et signent la dernière page.

DEVIS DE REPROFILAGE DE VOIRIE - L'AUDONNIÈRE/BEL ÉBAT

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle que les enfants qui habitent Bel ébat ferme sont en difficulté lors des fortes pluies. La route est inondée et en l'absence d'accotement suffisant, ils ne peuvent éviter de marcher dans l'eau qui a un niveau assez haut parfois.

Il est envisageable de réaliser des travaux de reprofilage de la voie afin d'orienter l'eau vers le champ.

Vu les devis présentés par les différentes entreprises :

→ **SYNDICAT DE VOIRIE 17** pour un montant total TTC de 10 491,94 €, soit 8 743,28 € HT ;

→ **SAS MARCHAND** pour un montant total TTC de 2 304 €, SOIT 1 920 € HT ;

Après étude et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'opération de reprofilage de la voie située entre l'Audonnière et Bel ébat ferme ;
- **ACCEPTE** le devis présenté par la SAS MARCHAND pour un montant total TTC de 2 304 €, soit 1 920 € HT ;
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention de 40 % du montant HT des travaux dans le cadre du dispositif départemental au titre de la voirie accidentogène ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

Commentaires et interventions en séance :

Les travaux prévus pour La Poltière sont également importants mais la priorité est le reprofilage de la voie à Bel ébat pour que les enfants puissent avoir les pieds au sec cet hiver.

ORGANISATION DU REPAS DES AÎNÉS 2023

Pour 2023, le conseil municipal choisit de renouveler l'organisation du repas des aînés plutôt que la livraison de colis. Ils précisent toutefois que les personnes ne pouvant se rendre au repas pourront malgré tout en bénéficier.

Le traiteur Sébastien Paillé a produit un devis pour la somme de 19 € TTC par personne.

Sur avis du Comité consultatif à vocation sociale et après étude et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- **DE RETENIR** la proposition du traiteur Sébastien Paillé pour un montant TTC de 19 € par personne ;
- **DE FIXER** le tarif de la participation des accompagnants à ce repas à 22 € ;
- **DE RETENIR** la proposition de Paul Larédy pour les colis de Noël « Personne seule » pour un montant TTC de 13 € par personne ainsi que celle pour « Colis Couple » pour un montant TTC de 20 € par couple ;
- **DE RETENIR** la proposition de créer un « Colis spécifique », pour les administrés Campodoloriciens, résidant en maison de retraite,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à passer commande du nombre de colis et de repas nécessaires.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

Commentaires et interventions en séance :

Il est rappelé que les critères d'éligibilité au repas évoluent. En effet, il conviendra dorénavant d'avoir 67 ans pour bénéficier du repas offert. Les personnes dans l'incapacité d'y assister pourront bénéficier d'un colis, mais il faudra que cela soit justifié.

La date est fixée au 3 décembre 2023.

ORGANISATION DU NOËL DES ENFANTS 2023

Pour 2023, le conseil municipal choisit d'organiser deux ateliers de médiation par l'animal sur le thème de Noël à destination des enfants de 3 à 10 ans.

La Patte de Sof' a produit un devis à hauteur de 170 € TTC pour cette prestation.

Sur avis du Comité consultatif à vocation sociale et après étude et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- **DE RETENIR** la proposition de la Patte de Sof' pour un montant TTC de 170 € ;
- **DE PRÉVOIR** un goûter pour les enfants à l'issue des ateliers ;

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2023.

Commentaires et interventions en séance :

La date du Noël des enfants a été fixée au 9 décembre 2023.

QUESTIONS DIVERSES

- ➔ Le devis présenté par le SAS pour l'embellissement du préau fera l'objet d'une inscription au tableau des projets à étudier pour 2024 ;
- ➔ Madame le maire rappelle que la commission élections doit être revue tous les 3 ans. Les mêmes membres ont été proposés : Marie-Hélène BONNET, Cécile PLINET et Arthur RICHARD ;
- ➔ Madame le maire informe les membres du conseil que Mme PLAIRE, architecte du CAUE a été contactée pour aider la commune à orienter le projet de réhabilitation de la maison du Bouteau ;
- ➔ Il a été indiqué qu'Alliance Bois & Forêts passera faire un point sur la plantation. Il a été convenu de laisser la nature faire son travail ;
- ➔ Madame le maire confirme que les instruments de la fanfare ont été cédés contre un don de 200 € qui sera imputé aux œuvres du CCAS ;
- ➔ Madame le maire informe les membres du Conseil que Noah, notre stagiaire pour 8 semaines, organise une animation le 15 juillet 2023 sur la commune ;
- ➔ Il a été constaté de grosses infiltrations d'eau dans l'église. Une déclaration a été réalisée auprès de notre assureur ;
- ➔ Madame le maire informe les membres du conseil que nous accueillerons un nouveau stagiaire mi-juillet pendant une semaine ;
- ➔ Madame le maire informe les membres du conseil de la venue de Madame la Sous-Préfète le mercredi 28 juin 2023. L'objectif est de lui présenter les différents projets en cours ainsi que solliciter un soutien exceptionnel pour le remplacement de la bouche incendie au Pas Fanioux ;
- ➔ Une présentation de la nouvelle version du site internet a été réalisée. Il a été constaté quelques anomalies qui seront corrigées avant sa mise en ligne le 27 juin 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2023 ;
- 2) Travaux de voirie complémentaires : Bel ébat ferme et La Poltière ;
- 3) Organisation du repas des aînés et colis de Noël ;
- 4) Organisation du Noël des enfants ;
- 5) Questions diverses : Devis du SAS pour l'embellissement du préau de la mairie, information sur la commission élections, logement le Bouteau : intégration du CAUE, entretien de la plantation aux Barbinières.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Mme BOUILLAGUET

M.HENNION

Mme BORNET

M. MORISSON
(donne pouvoir à M. HENNION)

M. BONNET

Mme LEMOUÉE

Mme MANICOT

Mme PELON

M. PORTAL

M. RICHARD